

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 10/07/2025 - 10269 - 2013 B 01457 - 799 168 026 - 3B

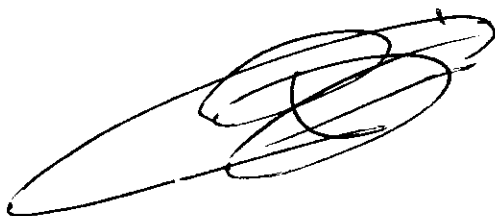
**DOCUMENTS COMPTABLES,
FISCAUX ET DE GESTION**

SAS 3B
COMMERCE DETAIL FRUITS ET LEGUMES
RTE De Cholet La Chauviere

85000 LA ROCHE SUR YON
Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Les montants figurant sur ces documents sont exprimés en Euros

certifier conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

FIDUCIAL EXPERTISE GAP B
ZAC MICROPOLIS
QUARTIER BELLE AUREILLE
05000 GAP
0492517064

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2023

Désignation de l'entreprise : SAS 3B				Néant	
Adresse de l'entreprise : RTE De Cholet La Chauviere 85000 LA ROCHE SUR YON					
Numéro SIRET* : 79916802600034					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/08/2022	
		Exercice N, clos le : 31/08/2023			
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2		Net 3
					Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012	
M	Incorporelles - Autres*	014		016	
M	Immobilisations corporelles*	028		030	
	Immobilisations financières* (1)	040	128	042	128
Total I (5)		044	128	048	128
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052	
I	- Marchandises*	060		062	
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070	
U	(2) - Autres* (3)	072	24 965	074	24 965
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	2 835	086	2 835
N	Charges constatées d'avance*	092		094	
T	Total II	096	27 800	098	27 800
Total général (I + II)		110	27 928	112	27 928

PASSIF			Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120	1 000		
Ecart de réévaluation	124			
P Réserve légale	126	100		
R Réserves réglementées*	130			
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132	27 500		
P Report à nouveau	134	-3 602		
R Résultat de l'exercice	136	-7 185		
E Subventions d'investissement	137			
S Provisions réglementées	140			
Total I	142	17 813		
Provisions pour risques et charges	Total II 154			
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	2 040		
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 7 653)	172	8 076		
E Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	10 116		
Total général (I + II + III)	180	27 928		
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
V (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*	184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Néant						
Designation de l'entreprise : SAS 38		Exercice N, clos le (1) 31/08/2023				
A - RESULTAT COMPTABLE		Ex. N-1, clos le (2) 31/08/2022				
P	Ventes de marchandises* dont export 209	210	81 201			
R	Production vendue biens et livraisons 215	214				
O	Production vendue services* intracommunau. 217	218				
D	Production stockée* (variati° stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)	222				
	Production immobilisée*	224				
E	Subventions d'exploitation reçues	226				
X	Autres produits	230	4			
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	81 205			
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234	26 728			
H	Variation de stock (marchandises)*	236				
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)	238	39			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*	240				
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :	242	41 467			
E	- mobilier 7 817 - immobilier)					
B	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* : 243 656)	244	867			
	Rémunérations du personnel*	250	16 968			
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	1 816			
X	Dotations aux amortissements*	254	132			
P	Dotations aux provisions	256				
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger) 259	262	124			
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles 260)					
	Total des charges d'exploitation (II)	264	88 142			
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	-6 936			
	Produits financiers (III)	280				
D	Produits exceptionnels (IV)	290				
I	Charges financières (V)	294				
V	Charges exceptionnelles (VI)	300	249			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies 347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art 39 q. D 348					
B	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306				
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	-7 185			
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		312	314 7 185			
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles	318				
I	Provisions non déductibles*	322				
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324				
T	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés 247 écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	251				
G	Part de loyers dispensé de réintégration 249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
Entreprises nouvelle (44 sexies)	990	Zone franche urbaine (44 octies a)	997	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127	
Zone revitalisation rurales (44 quinquies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991			
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	991	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	999	Bassins Urbains à dynamiser - BUD	992	
ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septocties)	993	
Dont créance due au report en arrière du déficit*	346					
Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	855	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)	843	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)	845	
Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	847	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)	848	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)	841	
Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)	849			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2		352	354 7 185			
O	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356				
E	Déficits antérieurs reportables* : dont imputés/résultat :	360				
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS Bénéf. col.1, Déficit col.2		370	372 7 185			

SAS 3B

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : D 160 Route de Cholet la Chauvière LD Noiron

85000 - LA ROCHE S/YON

799 168 026 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 26 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt Quatre

Le 26 janvier

A 14 heure

Les associés de la société SAS 3B se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la SAS, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BISSON en sa qualité de Président de la société.

Monsieur BISSON Johan est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1000 actions sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés.
- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 aout 2023
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site internet de la société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-Rapport de gestion du Président,

-Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce et approbation desdites conventions.

-Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 aout 2023 et quitus au Président,

Affectation du résultat de l'exercice,

-Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Aout 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé il n'a pas été enregistrée des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Aout 2023

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Aout 2023 s'élevant à 7185.44 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	7185.44 euros
-Affectation au compte « Report à nouveau Débiteur »	7185.44 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Aout 2021 Néant
Exercice clos le 31 Aout 2022 Néant
Exercice clos le 31 Aout 2023 Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 Janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Mr Philippe BISSON

Mr Johan BISSON

Mr Michel BISSON

Certifié conforme

Le Président

Philippe BISSON